

## Réflexions et recommandations au sujet des nouvelles formes d'écriture

Plusieurs membres de notre association, ainsi que le comité, ont jugé nécessaire que Défense du français se penche sur la question des nouvelles formes d'écriture (langage épïcène et écriture inclusive). Il s'agit de distinguer le langage épïcène (qui concerne l'oral et l'écrit) et l'écriture inclusive (qui concerne seulement l'écrit).

Il est normal que notre association, dont les buts sont : « de prendre ou de favoriser toute initiative propre à défendre l'usage des langues nationales, en particulier celui du français et de sa pratique au quotidien, en Suisse » se préoccupe de cette question.

Toutefois, notre association n'a pas à jouer le rôle normatif de l'Académie française. Elle fait part de ses réflexions et donne quelques recommandations, par définition non contraignantes, et c'est finalement l'usage (déterminé notamment par la littérature et les médias) qui décidera des formes d'écriture qui prendront le dessus.

Le comité a mis sur pied un groupe de travail (GT) composé de son président, Didier Berberat, de Jean-Pierre Villard, membre du comité, de Jean-Paul Cavin et Luc Vodoz, membres de l'association.

Nous avons eu la chance de pouvoir compter sur la présence d'un linguiste, Jean-François de Pietro, de l'IRD (Institut de recherche et de documentation pédagogique). Jean-François de Pietro, sans prendre position sur le bien-fondé de ces nouvelles tendances, nous a fait profiter de ses vastes connaissances au sujet de l'histoire et du développement de notre belle langue et des positions des diverses autorités et institutions s'occupant de la langue française.

En premier lieu, le GT estime que dans notre société, l'égalité entre les genres doit être entièrement respectée. Il en est de même du respect qu'il convient d'avoir au sujet des diverses identités sexuelles.

Le GT estime ainsi qu'il est tout à fait indiscutable de féminiser les titres et noms de métiers, à l'exemple de *professeure*, *d'horlogère* ou *d'auteure* (que nous préférons quant à nous à *autrice*). L'Académie française a d'ailleurs fini par l'admettre en 2019. Rappelons-nous que le titre de *chefe de département*, qui a fait beaucoup parler en Suisse au début des années 1990, est maintenant entré dans les mœurs en Suisse romande. En France, par contre, il arrive encore souvent que la pharmacienne insiste pour être appelée *Madame le pharmacien* et la députée *Madame le député*.

Cependant, la langue française doit tendre à la simplicité et il est impossible que l'écriture reflète toute la diversité des identités, faute de quoi les textes deviendraient rapidement peu compréhensibles, voire illisibles, la forme prenant le pas sur le fond. C'est d'ailleurs ce besoin de simplicité qui a convaincu le comité de notre association de ne pas s'opposer à la réforme de l'orthographe en Suisse, réforme par ailleurs déjà adoptée dans de nombreux pays et régions francophones.

Même si les revendications tendant à instaurer à tout prix une écriture épïcène et, surtout, inclusive peuvent agacer et qu'une part non négligeable de la population trouve que ces

revendications vont trop loin, le débat actuel est en même temps très intéressant. En effet, il montre que la question des diverses formes d'écriture ne reste pas cantonnée dans de petits cercles spécialisés, mais que l'opinion publique s'est réapproprié la question de l'avenir de notre langue, ce qui est réjouissant.

Quel français défend-on ? On constate actuellement une grande diversité de pratiques et, vu cette situation, le GT estime qu'il serait inadéquat d'imposer une forme d'écriture, ainsi que commencent à le faire certaines universités francophones, adeptes du politiquement correct. L'écrivaine et essayiste Sylviane Roche affirmait dans le *Matin Dimanche* du 7 mars 2021 : « L'usage conditionne l'évolution de la langue et pas le contraire. Seuls les régimes totalitaires ont tenté d'imposer une novlangue. » Si des membres de la communauté universitaire souhaitent utiliser l'écriture inclusive, libre à eux ! Ils s'engagent personnellement et prennent le risque d'être peu lus, mal lus ou encore pas lus du tout ! Mais ce n'est pas aux autorités d'imposer de tels usages.

S'il est indéniable que de nombreuses femmes ne se reconnaissent pas dans le masculin, avant tout lorsqu'il est utilisé au singulier avec une valeur générale (par exemple dans une phrase comme : *L'avocat doit avoir une tenue impeccable*), il reste généralement admis que le masculin, surtout au pluriel, ne marque pas seulement le genre, mais a aussi une valeur de générique, de neutre.

Il est donc admissible de chercher une formulation épïcène qui évite, dans la mesure du possible, de trop marquer le genre. Par exemple, on peut utiliser, de préférence au pluriel, des termes comme *membre* ou *médecin*, qui sont devenus épïcènes. Autre exemple, on peut dire la population suisse ou le corps électoral suisse a accepté tel ou tel objet, plutôt que de dire les Suisses ont accepté ou les Suissesses et les Suisses ont accepté... Toutefois, le recours systématique à de telles formules peut devenir fastidieux.

Il est par ailleurs des cas – lorsqu'il est pertinent de préciser que les deux sexes sont concernés – où il est nécessaire de pratiquer des doublets. Si on souhaite indiquer que les tâches ménagères sont mieux réparties au sein du couple, il peut être utile de dire clairement que les Suissesses et les Suisses se répartissent mieux les tâches ménagères. Un tel marquage peut même s'imposer dans les offres d'emploi.

N'oublions pas que le général de Gaulle, que l'on ne peut soupçonner de ne pas avoir aimé la langue française, s'adressait, lors de ses discours à la nation, il y a déjà plus de cinquante ans, en commençant par : « Françaises, Français ».

Le GT s'oppose en revanche à une écriture qui se voudrait systématiquement inclusive, en indiquant, dans tous les cas, les deux genres. L'usage systématique des points ou des tirets, comme dans *député.e.s* ou *magistrat-e-s* alourdit considérablement les textes et, selon Jean-Claude Rennwald, sur notre site internet : « donne l'illusion d'une égalité ou d'un recul du harcèlement par une technique d'écriture ».

Un grand nombre de femmes partagent d'ailleurs cette préoccupation. Ainsi, Sonya Mermoud écrivait dans *L'Événement syndical* du 10 mars 2021 : « Point médian, trait d'union, barre oblique, parenthèses, recours aux doublets, aux pronoms inventés. Résultat, une langue des

signes déshumanisée, nuisant à la lisibilité et enlaidissant la langue de Molière devenue imprononçable. »

Les choses deviennent d'ailleurs encore plus complexes puisque certaines personnes ne se reconnaissent ni dans le genre féminin ni dans le genre masculin et souhaitent que l'écriture inclusive tienne également compte de leur spécificité. Cela donnerait donc des formes comme *professeur.e.s.x.*

À nos yeux, l'égalité entre femmes et hommes ne doit pas passer uniquement par l'écriture, même si on peut souvent trouver des solutions simples pour ne pas marquer trop fortement le genre. Cette égalité passe d'abord par des réformes politiques, sociales et éducationnelles. D'une manière générale, il s'agit de tracer une limite entre les évolutions souhaitables (une langue davantage épïcène, et qui limite les doublets aux situations qui l'exigent) et celles à éviter (une langue prétendument inclusive, à coup d'ajouts de signes typographiques et de caractères parasites, ou de redondances inutiles du type « assurer la sécurité des piétonnes et des piétons »).

Pour le GT : Didier Berberat, président

**Au vu de ce qui précède, nous pourrions émettre quelques recommandations :**

- Féminiser les termes de métiers, fonctions, grades ou titres, lorsqu'il s'agit d'une ou de plusieurs femmes : *la ramoneuse, l'auteure* (plutôt qu'*autrice*), *la sénatrice, la cheffe de département, l'adjudante*, etc.
- En français, le masculin peut renvoyer à un ensemble composé d'hommes et de femmes. On s'en contentera lorsqu'il est évident que l'ensemble est mixte : *le canton de Vaud comptera bientôt un million d'habitants ; en comparaison européenne, les Suisses sont moins vaccinés ; il y avait 5000 manifestants selon la police...*
- Dans les cas où il apparaît nécessaire de limiter le risque d'une interprétation exclusivement masculine :
  - Recourir à une formulation épïcène (dont le genre n'est pas apparent) : *les scientifiques* plutôt que *les chercheurs*, *les gens de métier* plutôt que *les hommes de métier...* Ou recourir (avec modération) aux doublets : *les candidats et les candidates ont tous été entendus* (sic)...
  - Renoncer à l'écriture inclusive (« e » entre parenthèses, tirets, points médians, etc.).
  - Pour le cas particulier des offres d'emploi, le redoublement ou un procédé d'écriture inclusive s'imposent.